

CONGO BELGE

Léopoldville, le 4 juillet 1956.-

lère DIRECTION GENERALE

N°10/022371

Ruhengeri



5865

OBJET:

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Mouvements des 8 avril et
15 novembre

Chell

Instructions

Su 5.

17.10.56

2262

- A Monsieur le Président de la Cour d'Appel de et à LEOPOLDVILLE;
- A Monsieur le Président de la Cour d'Appel de et à ELISABETHVILLE;
- A Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de et à ELISABETHVILLE;
- A Messieurs les Gouverneurs de Province (TOUS)
- A Monsieur le Commandant en Chef de la Force Publique;
- A Monsieur le Président du Tribunal d'Appel à USUMBURA;
- A Monsieur le Directeur Général de la 5ème Direction Générale;
- A Monsieur le Directeur Général de la 3ème Direction Générale;
- A Monsieur le Directeur Général de la 2ème Direction Générale;
- A Monsieur le Procureur du Roi à USUMBURA
- A Monsieur le Directeur du Secrétariat Général.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier, dans un but d'uniformisation, de bien vouloir, en matière d'octroi ou de proposition de distinctions honorifiques, arrêter le calcul des services à la date des 8 avril et 15 novembre de chaque année.

Cette nouvelle procédure vise tous les éventuels bénéficiaires de décorations (personnel européen et auxiliaire, privés, autorités indigènes, personnel de la police indigène, garde-frontières, chasseurs cornacs, préposés à la conservation de la faune et de la flore ...).

LE GOUVERNEUR GENERAL,

[Signature]

No 9V 08449
 Transmis copie pour information et exécution à
 Monsieur le Directeur Provincial de Service du Personnel à USUMBURA
 Usumbura, le 6 octobre 1956.
 Pour le Vice-Gouverneur Général,
 Gouverneur du Ruanda-Urundi,
 Le Secrétaire Provincial,
 F. LEROY.

Pien moy

- A Messieurs les Résidents (DEUX)
- A Messieurs les Administrateurs de Territoire (TOUS) KISALI
- A Monsieur le Chef du Service des AIND à USUMBURA.
- A Monsieur le chef du Service des Douanes à USUMBURA.
- A Monsieur le chef du Service de l'Agriculture à USUMBURA.